

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 22/03/2016

Réception par le Prefet : 22/03/2016

Publication : 24/03/2016



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS

Chef du Service Administratif de 2016
l'Assemblée

Conseil départemental
Haut-Rhin
Communication

au Conseil départemental

Séance du vendredi 18 mars 2016

N° CG-2016-2-12-2

**INFORMATION A L'ASSEMBLEE RELATIVE A LA DELEGATION DU PRESIDENT
EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS ET D'ACCORDS-CADRES**

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHELLENBERGER, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSE AVEC PROCURATION :

M. SCHITTLY donne procuration à Mme MILLION.

Le Conseil départemental,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,

VU le Code des Marchés Publics,

VU l'article L 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'information de l'Assemblée départementale sur l'exercice de la délégation accordée au Président en matière de marchés publics et d'accords-cadres,

VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-3-1-3 du 2 avril 2015 relative aux délégations du Conseil départemental au Président du Conseil départemental,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Donne acte au Président du Conseil départemental de la communication relative à l'exercice de la délégation accordée par l'Assemblée départementale au Président du Conseil départemental pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 31 décembre 2015.

LE PRESIDENT

Eric STRAUMANN